

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 700

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 700 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 3 juillet 2023, intitulé : « **Règlement numéro 700 autorisant des travaux municipaux de nouveaux pavages, trottoirs et bordures pour l'année 2023 au montant de 1 890 700 \$ et décrétant un emprunt de 1 890 700 \$** », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, le 17 juillet 2023;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 7 août 2023.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 16 août 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière